



CERNAY

AMAP CHOUCROUTE



Saison 2018 / 2019

Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent contrat d'engagement est signé entre :

Le PRODUCTEUR	Le CONSOM'ACTEUR
M. SIRLIN Jean-Paul	(Nom, Prénom)
12, rue de Galfingue 68990 HEIMSBRUNN	(Adresse : CP, commune)
Tel : 03 89 81 91 57	(Tel) (Courriel)

Les membres de ThurAmap, reconnaissent être liés par les valeurs et les engagements de la **Charte de ThurAmap** (voir www.thuramap.fr, onglet « Une Amap c'est quoi ? ») et ceux de l'économie sociale et solidaire.

LES PANIERS : Le consommateur souhaite acheter et le producteur souhaite vendre, pour toute la saison, les paniers de l'AMAP dont la composition est la suivante :

Type de production :	Agriculture bio-dynamique, certification DEMETER
-----------------------------	--



COMPOSITION D'UN PANIER POUR TOUTE LA DUREE DE LA SAISON :

Le consommateur compose son panier selon son souhait en choisissant dans la liste proposée, sans limitation de quantité, de nombre de produits ni de prix. La valeur définie pour son panier sera identique pour chacun des mois de distribution.

PRODUITS	PRIX UNITAIRE	NOMBRE	PRIX TOTAL
pot 1 kg	2,80 €		
seau 4 kg	11.00 €		
jus 1 litre	1.00 €		
PRIX TOTAL DU PANIER		 €

LES DISTRIBUTIONS : Elles ont lieu au point de distribution et aux dates indiquées ci-dessous :

Point de distribution :	Conciergerie du Complexe sportif, rue René Guilbert à Cernay
Durée de la saison complète :	La saison commence le 21 décembre 2018 et se termine le 15 mars 2019.
Durée de la saison pour le consommateur :	La saison commence le 201... et se termine le 201... Soit paniers
Jours de distribution :	Les distributions des paniers ont lieu entre 18h00 et 18h45 , le vendredi, aux dates suivantes : o 21 décembre 2018 o 11 janvier 2019 o 15 février 2019 o 15 mars 2019
Fréquence et nombre de paniers :	Le consommateur coche les dates de distribution souhaitées parmi les 4 proposées ci-dessus.

